

sommes satisfaits de ce que fait le gouvernement actuel; mais cela est étranger à la prospérité des provinces maritimes. Des gouvernements disparaissent et d'autres les remplacent. Le sol reste, et nous devons avoir des industries qui lui conviennent. En raison de la distance on ne pourrait fabriquer les matériaux requis à la tête du lac Supérieur, à Fort-Francis, par exemple, où je suis allé l'autre jour. J'ai remarqué que le charbon se vend à \$3.25 la tonne, livré à Fort-Francis. Il y a là des mines de fer et de hauts fourneaux. Nous ne pourrions payer le fret à partir de Saint-Jean pour faire de la concurrence, mais nous demandons au gouvernement de prendre la chose en considération pour savoir s'il ne pourra pas nous aider à faire revivre une ancienne industrie. La chambre de commerce de Saint-Jean m'a envoyé une communication, qui est datée du 30 avril et qui se lit comme suit :

Saint-Jean, Nouveau-Brunswick,
20 avril 1906.

M. le sénateur Domville,
Ottawa.

Cher monsieur,—J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une copie d'un rapport re construction des navires en acier au Canada, soumis à la commission par M. George Robertson comme notre représentant dans la délégation envoyée, il y a deux ans, auprès du gouvernement.

Espérant que cette copie pourra vous être utile.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué,
W. E. ANDERSON,
Secrétaire

Au président et au conseil de la
Chambre de commerce de Saint-Jean.

Messieurs,—Conformément à ma nomination comme délégué chargé de rencontrer à Ottawa la délégation représentant tous les intérêts des constructeurs de navires du Canada, en vue de se rendre auprès du ministère fédéral et de tâcher d'obtenir une prime pour assurer la construction de navires en acier sur une base lucrative et permanente, j'ai l'honneur de faire rapport de la manière suivante :

Que le 22 mars la délégation se réunit à Ottawa et fut reçue par le ministre des Finances et les autres membres du cabinet. Les messieurs suivants étaient présents à la réunion : l'honorable M. Fielding, l'honorable sir William Mulock, l'honorable M. Fitzpatrick, l'honorable M. Emmerson, l'honorable M. Préfontaine et l'honorable sénateur Power, d'Halifax, M. Roche, M.P., d'Halifax, M. Carney M.P., d'Halifax, et M. Johnston, du Cap-Breton. Les délégués suivants étaient présents : Le maire Scharfe, de Dartmouth, M. DeWolfe, d'Halifax, M. Allison, d'Halifax, l'échevin Johnston, d'Halifax, M. Bertram, d'Halifax, l'échevin Johnston, d'Halifax, M. Bertram, de Toronto, M. Nicol, de Toronto, M. Clergue, du

Hon. M. DOMVILLE.

Sault-Sainte-Marie, M. Robertson, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

M. DeWolfe, d'Halifax, a présenté les membres de la délégation aux ministres et a parlé des efforts qu'Halifax faisait pour établir un chantier de construction de navires dans cette ville. Il a parlé aussi d'une maison anglaise qui désire s'occuper d'une manière sérieuse du projet à la condition que le gouvernement accorde un boni pour aider l'entreprise. Halifax a promis une subvention en argent de \$100,000. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a promis pour la même fin \$100,000 et Dartmouth \$100,000. Une compagnie provisoire a été formée, et la somme de \$30,000 a été souscrite pour promouvoir l'entreprise, et un emplacement très vaste et très bien approprié a été acheté pour le chantier. M. DeWolfe a traité à fond la question et il a rappelé les efforts qui ont été faits autrefois pour faire revivre l'industrie en question. Il a dit que rien n'avait été fait à cause de la divergence d'opinions qui existait entre les constructeurs de navires des grands lacs et ceux qui projetaient d'établir un chantier de construction dans un port de mer canadien. On prétendit qu'il serait fait dans les ports des provinces maritimes une concurrence plus forte que sur les grands lacs par les chantiers depuis longtemps établis dans la Grande-Bretagne et que durant les premières années de son existence, au moins, un chantier de construction canadien devrait être aidé au moyen d'une prime de tant par tonne par le gouvernement fédéral. Il a déclaré que les délégués des ports des lacs et des provinces maritimes étaient entendus pour demander au gouvernement un boni de \$6 par tonne de matière brute durant dix ans pour aider au Canada à la construction des bâtiments en acier.

Les membres du cabinet ont manifesté le grand intérêt qu'ils prennent dans l'entreprise, et entre autres questions qui furent posées, le ministre des Finances demanda si les matériaux qui seraient employés dans la construction des navires seraient des matériaux canadiens ou en partie canadiens : MM. Britain et Nicol, constructeurs de navires, de Toronto, répondirent à ces questions. Ils dirent que jusqu'à présent les plaques d'acier avaient été importées, mais qu'il n'y avait pas de raison pour qu'elles ne fussent pas produites et fabriquées au Canada, parlant surtout des avantages qu'offre pour des travaux de ce genre le Cap-Breton. Je comprends, par les renseignements que ces messieurs ont donnés, que peu de temps après que l'entreprise aura été commencée sur une base payante, tous les matériaux qui entreraient dans la construction des bâtiments en acier pourront être produits et fabriqués au Canada.

M. Clergue, du Sault-Sainte-Marie, a aussi fait un discours intéressant et a traité la question en se plaçant à plusieurs points de vue.

L'échevin Johnston, d'Halifax, a fait un discours intéressant. Il a parlé de la position splendide que sa province occupa lorsqu'y prospérait l'industrie de la construction des bâtiments en bois. Il a dit qu'il croyait que l'établissement de chantiers de construction de bâtiments en fer dans les provinces maritimes contribuerait à garder au pays les jeunes hommes, et serait une des choses qui favoriseraient le plus les provinces maritimes en particulier et le Dominion en général.